



L'HON. JOSEPH-RÉMI VALLIÈRES

Provenance : [Avec la permission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec / 52327/2070894](#)

**VALLIÈRES DE SAINT-RÉAL, JOSEPH-RÉMI** (baptisé **Joseph-Rémi Vallières**, il signait **Vallieres de St Real**), avocat, officier de milice, homme d'affaires, homme politique, fonctionnaire, juge et juge de paix, né le 1<sup>er</sup> octobre 1787 à Carleton (Québec), quatrième des huit enfants de Jean-Baptiste Vallières, forgeron, et de Marguerite Corneillier, dit Grandchamp ; décédé le 17 février 1847 à Montréal.

Joseph-Rémi Vallières venait d'une famille établie en Nouvelle-France au moins depuis 1670. Ses parents vécurent quelque temps à Carleton, à la baie des Chaleurs, mais en 1792 ils habitaient Québec. Sept ans plus tard, Joseph-Geneviève de Puisaye<sup>\*</sup>, comte de Puisaye, fondait à Windham, dans le Haut-Canada, une colonie de nobles français réfugiés ; peu de temps après, comme il manquait de main-d'œuvre, il embaucha plusieurs Canadiens, dont Jean-Baptiste Vallières. Joseph-Rémi, que son père avait laissé à Montréal, peut-être pour des raisons financières, fut amené à Windham dès juin 1799. Toutefois, son père mourut moins de deux ans plus tard, en laissant sa mère dans le besoin ; Joseph-Rémi alla alors vivre à Québec chez une tante maternelle mariée au tonnelier Basile Amiot.

En 1803, même s'il avait 15 ans, Vallières n'avait guère fréquenté l'école mais, grâce à son intelligence supérieure, à sa passion pour les livres, à ses nombreux voyages et à son contact prolongé avec le milieu cultivé de Windham, il avait acquis par lui-même de belles manières et un surprenant éventail de connaissances. Le coadjuteur de l'évêque et curé de Québec, Joseph-Octave Plessis<sup>\*</sup>, ne tarda pas à le remarquer ; il l'accueillit à sa résidence et lui servit personnellement de précepteur pendant 17 mois. Au début de 1805, Vallières entra en classe de philosophie au petit séminaire de Québec. Un condisciple, Philippe-Joseph Aubert<sup>\*</sup> de Gaspé, s'avoua aussi ébahi par son intelligence et sa vivacité d'esprit que touché par sa compassion. Ainsi, raconte-t-il, Vallières apprit en trois semaines à parler couramment le portugais, afin de pouvoir faire la conversation à un apprenti commis solitaire (son voisin dans la basse ville) qu'une société commerciale avait fait venir de Lisbonne.

Vallières refusa de se préparer à la prêtrise, ce qui déçut cruellement Plessis. À l'automne de 1806, il obtint du curé de Carleton, Michel-Auguste Amiot (peut-être un parent), une copie authentique de son baptistaire, indispensable pour entreprendre des études de droit ; de sa propre initiative ou à la demande de Vallières, Amiot ajouta les mots « de Saint-Réal » au nom de famille. De février 1807 à octobre 1808, Vallières étudia auprès de Charles Thomas, à

Trois-Rivières, puis d'octobre 1808 à mai 1812 auprès d'Edward Bowen\*, procureur général intérimaire du Bas-Canada, à Québec. Le 30 mai 1812, il reçut sa commission d'avocat ; Bowen, qu'on venait de nommer juge, lui confia ses dossiers du moment.

Vallières avait à peine commencé à exercer lorsque la guerre de 1812 éclata. Nommé lieutenant dans le 2<sup>e</sup> bataillon de milice de la ville de Québec en septembre, il fit du service de garnison au moins jusqu'en juin 1813. Entre-temps, le 16 novembre 1812, il épousa à Québec Louise Pezard de Champlain, fille de Pierre-Melchior, « sieur de la Touche de Champlain, Seigneur de Godefroy, Roctailade et autres lieux ». En septembre 1813, il habitait l'une des rues les plus huppées de Québec, qui, ironiquement, s'appelait rue des Pauvres (côte du Palais).

Vallières recommença à exercer régulièrement sa profession. En tournée comme à Québec, il adorait l'exubérante compagnie de ses meilleurs amis (souvent ses adversaires à la cour) : Aubert de Gaspé, Louis Plamondon\* et Jacques Leblond. En 1809, il avait été membre de l'éphémère Société littéraire de Québec avec Aubert de Gaspé et Plamondon. Les clients qu'il représenta à la Cour du banc du roi à Québec de 1815 à 1824 se répartissaient ainsi : entre 25 % et 30 % de petits détaillants, une proportion égale de fermiers, 15 % d'artisans, 10 % de gros marchands, 10 % de membres des professions libérales et de fonctionnaires, 5 % d'ouvriers. À peu près la moitié de sa clientèle venait de Québec ; 45 % habitait des paroisses rurales, situées surtout autour de Québec, dans la Beauce, à Baie-Saint-Paul, La Malbaie, Sainte-Anne-de-la-Pocatière (La Pocatière) et Kamouraska. La John White and Company [V. François LANGUEDOC], les hommes d'affaires John Munn\* et James McCallum\*, le peintre Jean-Baptiste ROY-AUDY et l'arpenteur général Joseph BOUCHETTE comptaient au nombre de ses clients en vue ; quant aux grands marchands britanniques de la colonie, ils accordaient généralement leur confiance à Andrew STUART. L'archevêque Plessis, qui s'était résigné à l'indépendance d'esprit de Vallières, le consulta régulièrement à compter de 1820, en particulier sur l'érection de paroisses et sur les aspects juridiques du conflit qui l'opposait, avec son homologue de Montréal Mgr Jean-Jacques LARTIGUE, aux sulpiciens et au curé Augustin Chaboillez\*. Vallières forma plusieurs étudiants en droit, dont Louis Lagueux\* et l'un des fils du juge Olivier Perrault\*. En 1822, le gouverneur lord Dalhousie [RAMSAY] fit l'avis que Vallières et Plamondon étaient, « de par leurs talents et leur éloquence, les plus grands membres du barreau de Québec ».

Comme la plupart de ses clients étaient de condition modeste, Vallières devait souvent leur faire crédit ; il percevait donc un certain revenu sous forme d'intérêts. Il prêtait aussi de petites sommes – rarement plus de £25 – à des fermiers, détaillants et artisans dont un bon nombre faisaient partie de sa clientèle. Certains le remboursaient en lui cédant des terres, ce qui explique probablement qu'il se lança dans la spéculation foncière ; nombre de ses acquisitions, à l'extérieur de Québec, se trouvaient dans des paroisses où il comptait des

clients. À l'occasion, Vallières participait à l'exploitation des terres : ainsi, dans la seigneurie de Fossambault, il fournissait du bétail, des semences et des instruments aratoires aux tenanciers, en échange de quoi ces derniers défrichaient et ensemençaient les parties boisées ou lui remettaient jusqu'à la moitié de la récolte. En outre, il obtint des concessions rurales, acquit des intérêts dans de petites seigneuries pour ensuite les revendre et acheta des terres dans les cantons de Ham, Jersey, Ixworth, Windsor et Horton à des fins de spéculation.

Vallières faisait encore plus de transactions foncières à Québec. Il possédait des lots et des maisons dans la haute et la basse ville, de même que dans la paroisse de Sainte-Foy, mais il déployait surtout son activité dans les secteurs dont l'expansion était la plus rapide, soit les faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean. Même s'il louait un banc à l'église du quartier ouvrier de Saint-Roch (et un autre à la cathédrale Notre-Dame), c'était surtout le faubourg Saint-Jean qui l'intéressait, car il était habité par des artisans et des boutiquiers, donc des gens de son milieu d'origine et qui formaient une part importante de sa clientèle. En septembre 1815, Vallières obtint des ursulines deux vastes concessions foncières dans ce faubourg, l'une à son nom et l'autre avec Aubert de Gaspé et Plamondon ; par la suite, il racheta la part de Plamondon et fit d'autres acquisitions de moindre importance. De 1819 à 1827, il réalisa en tout £2 623 en vendant au moins cinq grands lots à des spéculateurs. Comme la plupart des concessionnaires potentiels, artisans ou boutiquiers, ne pouvaient payer comptant, l'entente prenait habituellement la forme suivante : ils versaient à Vallières un intérêt (généralement de £2 à £5 par an) sur une rente viagère qui constituait le prix de la transaction, et s'engageaient à construire une maison sur le lot. De 1819 à 1828, Vallières fit au moins 31 transactions de ce genre, ce qui lui rapportait en tout £100 de loyers par an. En 1820, après avoir payé le permis d'alcool d'un aubergiste impécunieux, il exploita une auberge dans le faubourg.

Vallières avait d'autres sources de revenus. En 1819–1820, il acheta les trois quarts du pont à péage Plessis, qui enjambait la rivière Etchemin, près de Québec. En décembre 1819, il était un gros actionnaire de la Compagnie d'assurance de Québec contre les accidents du feu. En septembre 1822, avec l'arpenteur Patrick Henry Smith, il s'associa pour deux ans à la MacPherson and Cuthbertson, de Montréal, afin de produire des madriers et du bois de sciage pour le marché de Québec, alors en plein essor. En 1823, avec François Languedoc et William Phillips, il était associé de la Compagnie des postes du roi et, de 1826 à 1828 au moins, il donna en location le moulin de Bécancour contre une partie (des deux tiers aux trois quarts) de sa production de farine.

En 1819, malgré un train de vie extravagant (ou déréglé, selon certains), Vallières put faire l'acquisition de la maison d'Olivier Perrault, commodément située rue Sainte-Anne, à la place d'Armes. Elle lui coûta fort cher, £3 600, mais grâce au nantissement de Pierre Casgrain\*, seigneur de Rivière-Ouelle, il avait 18 ans pour la payer ; en 1825, il y ajouta deux étages de

bonnes dimensions. Cette maison témoignait de son ascension sociale, que sa réconciliation avec Plessis accéléra singulièrement. Selon un contemporain, lorsque l'archevêque revint d'un voyage en Europe, en août 1820, Vallières eut l'honneur de prononcer le discours de bienvenue, ce qui le « grandit de dix coudées aux yeux de l'immense foule qui ébranlait les cieux de ses acclamations ». En octobre de cette année-là, Vallières fit une donation à la Société de Québec des émigrés ; l'année suivante, on l'élut à l'exécutif de la Société d'éducation du district de Québec, que présidait Joseph-François PERRAULT. En 1822, lorsqu'on liquida la bibliothèque de Québec, il en était l'un des propriétaires.

En 1814, Vallières avait été élu député de la circonscription de Saint-Maurice. Défait deux ans plus tard, il remporta par quatre voix la victoire sur le conseiller exécutif William Bacher Coltman\* en mars 1820 dans la circonscription de la Haute-Ville de Québec, qui comprenait le faubourg Saint-Jean. En juillet, il fut réélu sans opposition en compagnie d'Andrew Stuart. Tant à l'Assemblée qu'à l'extérieur, il se distingua à titre de membre modéré de l'aile québécoise du parti canadien, d'obédience nationaliste. Ainsi, en 1822, il fut à Québec l'une des têtes d'affiche d'un mouvement populaire d'opposition au projet d'union du Bas et du Haut-Canada, projet qu'appuyait fortement Coltman. En janvier 1823, on délégua Louis-Joseph Papineau\*, le vrai chef du parti canadien, pour faire des représentations à Londres contre l'union. Vallières le remplaça à la présidence de l'Assemblée, à la suite d'une motion du tory Charles Richard Ogden\*, qu'appuya fortement le nationaliste Louis Bourdages\* ; auparavant, la chambre avait rejeté entre autres le candidat et cousin de Papineau, Denis-Benjamin Viger\*. Bien qu'unanime, l'élection de Vallières était significative : elle montrait que le leadership du parti, passé à Montréal après l'élévation de Pierre-Stanislas Bédard\* à un poste de juge, revenait à Québec, dont les députés étaient en général plus modérés.

En avril 1823, sans doute parce qu'il sentait que le climat politique, après une agitation de plus en plus violente, avait des chances de s'apaiser, le gouverneur lord Dalhousie courtoisa Vallières en l'associant aux préparatifs de création d'une société provinciale de littérature et d'histoire [V. William SMITH]. Cependant, à l'assemblée de fondation, tenue à Québec en janvier 1824, Vallières irrita Dalhousie et le Montréalais John Richardson\* en convainquant les participants d'adopter le nom de Société littéraire et historique de Québec, plutôt que du Bas-Canada. Pour ce faire, rapporta Dalhousie, il avait fait valoir que Québec avait « droit à cette distinction, étant la capitale, le siège du gouvernement, et englobant pour ainsi dire la province ». Vallières devint, par élection, l'un des vice-présidents de la société. Plus tard en 1824, il accepta un poste d'administrateur à l'Institution royale pour l'avancement des sciences, même si, jugeant cet organisme inapte à superviser l'éducation des jeunes catholiques, les nationalistes canadiens s'y opposaient et Plessis le boycottait [V. Joseph Langley Mills\*].

À la fin de 1823, Dalhousie avait noté que, depuis l'accession de Vallières à la présidence de l'Assemblée, une atmosphère à la fois détendue et affairée régnait dans les deux chambres. Vallières reçut même à dîner tous les membres du Parlement ; c'était, fit observer Dalhousie, « la première fois au Canada [que] le président des Communes recevait le roi, les lords et les Communes ensemble ». Le gouverneur entama avec Vallières de prudentes négociations sur la question des subsides, qui compliquait depuis longtemps l'administration de la colonie, mais Papineau, qui était rentré en novembre et avait été le seul à refuser l'invitation de Vallières, durcit l'opposition des députés. Après un duel de procédure entre Vallières et Papineau, on en arriva à un compromis partiel, ce qui n'empêcha pas Dalhousie d'écrire au secrétaire d'État aux Colonies, lord Bathurst : « Je ne puis plus entretenir l'espoir que le bon sens et la modération viendront à bout de l'irritation qui règne à la chambre d'Assemblée. » Une fois Papineau revenu, Vallières se mit d'ailleurs à rehausser sa réputation de nationaliste. En février 1824, il soutint vigoureusement des résolutions de Louis Bourdages contre le *Canada Trade Act*, que le Parlement britannique avait adopté en 1822 à la place d'une loi d'union. D'après Bourdages et lui, l'article qui encourageait la conversion du régime seigneurial en un régime de franc et commun socage était une ingérence dans les affaires de la colonie. Papineau, pour qui cette loi était un produit légitime de la suprématie du Parlement impérial, remporta la bataille, mais Vallières eut aussi son lot de victoires pendant le combat féroce qui continua d'opposer les deux hommes jusqu'à ce que Dalhousie proroge le Parlement, en mars 1824. Le mois suivant, Vallières participa aux préparatifs de l'anniversaire du roi ; par contre, durant l'hiver de 1824–1825, il se plaignit vivement à des députés britanniques en visite que les Canadiens ne recevaient pas leur juste part des nominations gouvernementales, trop souvent selon lui accordées à des protégés britanniques du gouverneur.

Pendant que Dalhousie était en Grande-Bretagne, le lieutenant-gouverneur sir Francis Nathaniel Burton\* convoqua un nouveau Parlement, qui se réunit en janvier 1825. Malgré la vigoureuse campagne que Bourdages et Joseph LE VASSEUR Borgia menèrent en sa faveur, Vallières ne recueillit que 12 voix à l'élection à la présidence de l'Assemblée, contre 32 pour Papineau, qui avait l'appui des Montréalais et de certains députés de la région de Québec, dont l'influent John NEILSON. Un fossé se creusa au parti canadien quand Vallières et Bourdages contestèrent sans succès, à l'Assemblée, l'élection de certains partisans de Papineau, tandis que celui-ci stigmatisait « la légèreté, la faiblesse, l'avidité » de ses adversaires québécois. « Il y a partie liée entre [Jean-Thomas Taschereau\*, Andrew Stuart et Vallières] », grommela-t-il en février 1826. « Jamais l'administration n'a eu en Chambre une telle réunion de talents propres à se prêter à tout ce qu'elle demandera d'eux. » Pourtant, tout en continuant de rechercher un compromis sur les subsides, Vallières coupait régulièrement l'herbe sous le pied de Papineau en faisant des déclarations nationalistes sur le régime seigneurial, l'introduction du droit anglais et l'usage du français dans l'appareil judiciaire. En

avril 1826, Dalhousie, décontenancé, écrivit : « lors de la session, [Vallières] s'est comporté comme un fétu soufflé par le vent, agissant en contradiction flagrante avec ce qu'il prônait comme président en 1824 ». Bien plus, cette année-là, Viger nota d'un ton désapprobateur, à propos de Vallières : « les habitudes du barreau rétrécissent quelquefois les idées en les concentrant sur des questions de droits individuels » plutôt que de droits nationaux ; Vallières, ajoutait-il, prenait position sur les affaires publiques avec autant d'insouciance qu'un avocat s'occupait de la cause d'un client. Le nationalisme de Vallières était pourtant réel. En 1827, il jugeait que la Société littéraire et historique de Québec était dominée par ses membres britanniques et fonda avec Bouchette et d'autres la Société pour l'encouragement des sciences et des arts en Canada [V. Andrew Stuart].

Aux élections de 1827, dans la circonscription de la Haute-Ville, Vallières et Stuart battirent George Vanfelson\* et Amable BERTHELOT, candidats de Papineau ; par contre, les partisans de celui-ci gagnèrent presque partout ailleurs. En novembre, Vallières fut de nouveau mis en candidature à la présidence de l'Assemblée, mais Papineau – proposé par Bourdages – remporta la victoire par 39 voix contre 5. Lorsque Dalhousie refusa d'entériner cette élection, Vallières dénonça néanmoins son geste et affirma que l'approbation du gouverneur était une simple formalité. Dans la région de Montréal, le parti patriote (désormais le nom du parti canadien) se hâta de profiter de l'indignation populaire pour faire signer une pétition monstre contre le gouvernement de Dalhousie. À Québec, un comité de 35 citoyens, que présidait Vallières, jugea la pétition montréalaise trop radicale et, au grand dam de Papineau, en rédigea soigneusement une autre qui détaillait davantage les points controversés tout en étant moins péremptoire. Furieux qu'il ait participé au mouvement, Dalhousie retira à Vallières sa commission de major de la milice ; si des esprits plus tempérés ne l'en avaient pas dissuadé, il serait allé jusqu'à annuler sa commission d'avocat. Le secrétaire civil Andrew William COCHRAN fit d'ailleurs remarquer au gouverneur : « Aussi inconstant qu'il soit, il est le seul membre de l'Assemblée qui, en cas de nouvelle élection à la présidence, serait choisi à la place de M. P[apineau]. » En novembre 1828, après que sir James Kempt\* eut remplacé Dalhousie, Vallières tenta d'amorcer la session législative sur un ton cordial, mais Papineau et ses alliés sabrèrent dans la réponse fleurie qu'il avait préparée pour le discours du trône. Une semaine après, tandis que Papineau se réjouissait de voir la chambre s'enflammer contre le gouvernement, Vallières fit une intervention soudaine. Papineau s'en plaignit à sa femme Julie Bruneau : « Mr Vallières est toujours prêt à pallier les abus qui tendent à découvrir les fautes de l'administration. Il est spécieux, il a entraîné [François QUIROUET, Marc-Pascal de Sales\* Laterrière, Louis Lagueux, Robert Christie\*] et Ogden, pensant comme lui et tout le reste de la Chambre. » Au début de 1829, Mme Papineau prévint son mari que la plupart des membres du clergé le trouvaient trop tapageur ; comme Pierre-Flavien Turgeon\*, ils préféraient le nationalisme plus modéré de Vallières.

La mort de Plessis, survenue en 1825, n'avait pas modifié les rapports que Vallières entretenait avec la hiérarchie ecclésiastique de Québec. Le nouvel archevêque, Bernard-Claude Panet\*, lui laissait toute latitude sur des questions comme l'établissement d'un pendant catholique à l'Institution royale pour l'avancement des sciences [V. Joseph Langley Mills] et l'érection civile des paroisses. En février 1828, il proposa même à Lartigue de l'envoyer porter à Londres une adresse du clergé contre la vente des biens des sulpiciens au gouvernement. Mais Lartigue, qui avait ses opinions juridiques sur les affaires de l'Église et qui, les rares fois où il voulait des conseils, consultait ses cousins Viger et Papineau, se méfiait de l'indépendance d'esprit de Vallières ; il insista donc pour que l'on confie plutôt cette mission à un prêtre.

À la fin des années 1820, Vallières en avait assez de la rivalité de plus en plus futile qui l'opposait à Papineau. Après la mort d'Olivier Perrault, en mars 1827, il s'était montré « particulièrement insistant et affairé », au gré de Dalhousie, à solliciter un poste de juge. Peut-être à cause de son élection à la présidence de la chambre, en 1823, son cabinet d'avocat avait prospéré considérablement, et il avait pris un associé, Jean-François-Joseph Duval, âgé de 21 ans. Vallières comptait plusieurs nouveaux clients importants, dont les hommes d'affaires James HUNT, John CALDWELL, John Cannon\*, John Goudie\*, Moses Hart\* et Samuel Gerrard\*, ainsi que plusieurs sociétés anglaises et la Compagnie de l'Union de Québec, mais la plupart ne faisaient appel à lui qu'occasionnellement, et Andrew Stuart avait toujours la meilleure part. En 1824, Vallières et Duval plaidèrent au moins 32 fois devant la Cour du banc du roi, dont 12 fois pour de gros hommes d'affaires, 4 fois pour des fermiers et pas une seule fois pour un artisan ou un ouvrier. En octobre 1827, l'associé de Vallières était non plus Duval, mais Alexander Stewart Scott, lui aussi à ses débuts ; ils traitèrent cependant peu d'affaires ensemble. Dans les milieux judiciaires, Vallières avait acquis une réputation quasi légendaire pour son éloquence spontanée et ses brillantes argumentations, mais aussi pour son excentricité. Un matin, pendant une étape du célèbre procès-marathon qui opposa la femme de Viger, Marie-Amable Foretier\*, à Toussaint Pothier, Vallières, qui représentait Mme Viger, se présenta au tribunal l'esprit encore embrumé par les libations de la veille au soir. Par erreur, mais brillamment, il plaida la cause de son adversaire, en l'occurrence James Stuart\*, jusqu'à ce que le juge, ébahi, le remette sur la bonne piste ; ensuite, avec sa perspicacité coutumière, il démolit ses propres démonstrations. Finalement, comme Stuart et ses adjoints n'avaient pu en produire de meilleures, il obtint un jugement favorable. De fait, en face de Stuart, le seul avocat qui l'intimidait, il pouvait devenir nerveux au point de perdre toute conscience de ses paroles et, n'étant jamais aussi éloquent que lorsqu'il se laissait aller, mettre son adversaire totalement en déroute. À la fin des années 1820, il forma encore des étudiants en droit, dont Étienne Parent\* et Charles HUNTER.

En 1829, après la mort de Pierre-Stanislas Bédard, juge provincial à Trois-Rivières, Vallières se porta candidat à ce poste. Kempt le nomma le 13 mai, même si cela signifiait un modéré de moins à l'Assemblée. D'après Viger, il y avait eu une dure concurrence, mais la nomination de Vallières « par[ut] donner une satisfaction générale » parce qu'elle compensait les persécutions que Dalhousie lui avait fait subir. Viger, pour qui l'indolence était aussi un sujet de préoccupation, notait : « Si l'on n'a pas une confiance entière dans M. Vallières comme jurisconsulte constitutionnel ou législateur, on a une juste idée de la supériorité de ses lumières et de ses connaissances en fait de jurisprudence civile. » *La Gazette de Québec* applaudit la nomination d'un homme « qui a[vait] aussi bien la volonté que la capacité d'administrer la justice selon les lois du pays, sans peur, émotion ni préjugé. » À l'élection partielle subséquente, Duval, son protégé, défit Vanfelson, candidat de Papineau.

Au début de février 1830, Vallières vendit sa maison de Québec à l'avocat et homme d'affaires Daniel McCallum, mais tout le produit de la transaction (£2 000) alla à la succession d'Olivier Perrault. De 1829 à 1833, il effectua ses 15 dernières transactions dans le faubourg Saint-Jean et vendit des terres dans les Cantons-de-l'Est et sur la rive sud du Bas-Saint-Laurent. Peut-être fit-il des acquisitions dans la région de Trois-Rivières. Sa femme Louise, dernière attache personnelle qui le retenait à Québec, était morte en avril 1829 ; un groupe singulièrement hétéroclite de gens, dont James et Andrew Stuart, le solliciteur général Ogden, Vanfelson, Le Vasseur Borgia et Perrault, avaient assisté aux funérailles. À Trois-Rivières, Vallières noua une relation avec la Juive Esther Eliza Hart, fille D'EZEKIEL. Apparemment, en juillet 1831, on délivra à Montréal une dispense de bans, mais elle ne servit probablement pas. Esther vivait toujours lorsque, le 26 avril 1836, Vallières épousa la veuve Jane Keirnan à l'église catholique de Trois-Rivières. Il avait eu au moins un fils avec Louise ; il adopta plusieurs enfants pendant qu'il vécut à Trois-Rivières et devint une figure paternelle pour d'autres, parmi lesquels Joseph-Guillaume Barthe\*, qui l'idolâtrait. Selon Barthe et un contemporain de celui-ci, Antoine Gérin-Lajoie\*, Vallières était incapable de prononcer une sentence de mort et faisait n'importe quoi pour éviter de le faire. En octobre 1830, il devint juge de paix pour tout le Bas-Canada, et le 10 décembre on remplaça sa commission de juge provincial par une autre de juge résidant de la Cour du banc du roi, district de Trois-Rivières.

Trois-Rivières offrait peu de champ à un homme aussi sociable que Vallières. Premier président de la Société d'éducation de Trois-Rivières, fondée en 1830, il prit aussi part à certaines activités politiques. En mars 1830, il présida un dîner royaliste en l'honneur du député de l'endroit, Ogden. Dans les années 1830 et au début des années 1840, il dirigea, avec René-Joseph Kimber, un mouvement qui prônait la révision du bail des forges du Saint-Maurice, détenu par Mathew BELL, afin d'ouvrir de nouvelles terres à l'agriculture. Après le soulèvement de 1837, Vallières rendit une ordonnance d'habeas corpus à l'avocat Édouard-Louis Pacaud\* pour le rebelle André-Augustin Papineau, frère de Louis-Joseph. En juin 1838,

le nouveau gouverneur, lord Durham [LAMBTON], qui le considérait comme le plus grand juriste du Canada, le nomma au Conseil exécutif pour arbitrer les juges de Québec et ceux de Montréal quand le conseil agissait à titre de tribunal d'appel.

Peu avant l'arrivée de Durham, l'administrateur sir John Colborne\* avait suspendu l'application de l'habeas corpus. En novembre 1838, après le départ de Durham, les juges Elzéar BÉDARD et Philippe Panet\* défièrent cette mesure, qu'ils considéraient inconstitutionnelle, en rendant une ordonnance ; Colborne les suspendit le 10 décembre. Quatre jours plus tôt, mais bien conscient du risque qu'il prenait, Vallières avait lui-même rendu une ordonnance pour un fermier de Rivière-du-Loup (Louiseville). Quand Colborne le somma de produire les documents relatifs à sa décision, il obtempéra, non sans faire valoir fermement qu'une enquête de l'exécutif tendrait à « réduire l'indépendance de la Cour ». Néanmoins, Colborne le suspendit le 27 décembre, avec l'appui du Conseil exécutif, des légistes Ogden et Andrew Stuart ainsi que des juges en chef James Stuart et Michael O'SULLIVAN, entre autres. Quelques jours plus tard, Vallières donna une consultation à Barthe, qui avait appris son arrestation prochaine pour avoir publié un poème jugé subversif ; Vallières le félicita de la publication, lui dit de recevoir son « baptême de patriote et de martyr politique » et lui donna des livres à lire en prison. Même si Vallières se retrouva dans une situation financière difficile, sa suspension ne l'empêcha pas de signer, au printemps de 1840, une pétition contre l'union que la Grande-Bretagne avait résolu d'imposer au Bas et au Haut-Canada par l'intermédiaire du gouverneur Charles Edward Poulett THOMSON, futur lord Sydenham. Comme Papineau était en exil, les nationalistes canadiens s'apprêtaient alors à ramener Vallières sur la scène politique et à le proposer au poste de président de l'Assemblée unie. Toutefois, le 8 août, Thomson réintégra Vallières, Bédard et Panet dans leurs fonctions (avec rétroactivité de salaire) ; il ne voulait pas que des martyrs politiques viennent menacer la fragile union qu'il était en train de réaliser.

Le 1<sup>er</sup> juin 1842, en vertu d'une décision de sir Charles BAGOT, successeur de Sydenham, Vallières remplaçait O'Sullivan à la Cour du banc du roi du district de Montréal ; il devenait ainsi le premier Canadien à occuper un siège de juge en chef. Comme Bagot le signala à lord Stanley, secrétaire d'État aux Colonies, il était, « *consensu omnium*, [...] le plus grand avocat du pays [...] aussi versé dans la langue et le droit français que dans la langue et le droit anglais ». Cette nomination eut vraiment pour effet d'apaiser les adversaires de l'Union ; les leaders du mouvement, Neilson et Viger, applaudirent sans réserve l'élévation de cet « homme de génie qui depuis 12 ans brillait sous le boisseau ». Toutefois, selon Barthe, Vallières n'était plus, physiquement, que « l'ombre de lui-même » quand il quitta Trois-Rivières. Par la suite, des maux de jambe le firent tellement souffrir qu'il fallait souvent le porter jusqu'à son siège, et le ministère de William Henry Drapier\* le menaça d'une retraite forcée à cause de ses fréquentes absences. En juillet 1846, il refusa donc avec dédain la présidence du Conseil exécutif, que le même ministère lui offrait dans l'espoir de miner le

mouvement réformiste bas-canadien de Louis-Hippolyte La Fontaine\*. À la fin de l'année, Vallières habitait un établissement de luxe au cœur de Montréal, le Donegana's Hotel. C'est là que, par une simple phrase, il légua tous ses biens « à [son] épouse bien-aimée Mme Jane Keirnan en propriété entière et indivise ». Il mourut en février suivant. Antoine Gérin-Lajoie prononça un éloge devant l'Institut canadien de Montréal, regroupement d'intellectuels libéraux dont Vallières avait été membre.

Selon Aubert de Gaspé, Vallières « était l'homme doué de plus de talents naturels qu'ait produit le Canada » ; on a maintes fois souscrit à ce jugement depuis. Bien des auteurs ont comparé Vallières à Papineau dans l'espoir de découvrir pourquoi il n'avait pas réussi à guider le parti canadien dans une voie plus modérée. Aussi intelligent et aussi éloquent que Papineau, et voué à l'étude toute sa vie (il traînait toujours un livre dans sa poche), Vallières aimait trop les plaisirs de la vie pour se consacrer de manière quasi masochiste, comme Papineau, à ses devoirs publics et privés. En outre, c'était un esprit indépendant. Ses schèmes de pensée, issus d'une éducation largement autonome, étaient trop originaux et trop complexes pour emporter l'adhésion de la masse. Ils étaient aussi trop souples pour avoir le soutien d'un parti. En effet, la fin des années 1820 et les années 1830 furent une époque de durcissement qui aboutit à la cristallisation de deux idéologies adverses, le nationalisme libéral et l'impérialisme colonial ; les deux camps ostracisèrent donc Vallières durant toute cette période. Ce n'est que dans les années 1840, lorsque surgirent de nouveaux modes de pensée et de nouvelles alliances, que l'on commença d'apprécier son originalité.

Apparemment, Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal n'a laissé aucun papier personnel ; il demeure donc une énigme pour les historiens, comme il le fut pour les gens de son époque. Sa vie, a écrit Laurent-Olivier David\*, « appartient à la tradition plutôt qu'à l'histoire ; il ne reste de lui que le souvenir de ses talents dans la mémoire de ceux qui l'ont connu ». Il faut puiser dans ces souvenirs avec précaution, car Vallières adorait évoquer son mystérieux passé en racontant des histoires à des admirateurs comme Aubert de Gaspé et Barthe, qui les consignèrent dans leurs mémoires. Mais en définitive, si les « faits » que rapportent ses contemporains sont souvent contradictoires ou carrément incroyables, les impressions qu'exprimèrent ses amis – et que ses adversaires confirmaient à contrecœur – ne laissent aucun doute : Vallières de Saint-Réal était un homme extraordinaire.

JAMES H. LAMBERT EN COLLABORATION AVEC JACQUES MONET

---

Des centaines d'actes notariés concernant Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal se trouvent aux ANQ-Q, dans différents minutiers : CN1-16 ; CN1-18 ; CN1-38 ; CN1-80 ; CN1-89 ; CN1-147 ; CN1-172 ; CN1-178 ; CN1-179 ; CN1-188 ; CN1-197 ; CN1-208 ; CN1-212 ; CN1-230 ; CN1-253 ; CN1-262 ; CN1-267 ; CN1-284 ; CN1-285 ; une liste de ces actes peut être consultée dans ANQ-Q, P-239/99. Un portrait de Vallières, peint par Théophile Hamel\* à partir d'un autre portrait inconnu, fait partie d'une collection

de portraits des présidents de la chambre d'Assemblée et de la chambre des Communes et se trouve à l'édifice du Parlement à Ottawa ; les APC en possèdent une photographie. Des portraits de Vallières ont été publiés dans *l'Opinion publique* et dans P.-G. Roy, *les Juges de la prov. de Québec*, cités plus bas.

ANQ-MBF, CE1-48, 26 avril 1836.— ANQ-Q, CE1-1, 16 nov. 1812 ; T11-302/3550–3579.— AP, Saint-Joseph (Carleton), reg. des baptêmes, mariages et sépultures, 1<sup>er</sup> oct. 1787.— APC, RG 4, B8 : 6793–6809 ; RG 68, General index, 1651–1841.— ASQ, Fonds Viger-Verreau, sér. O, 0145 : 4–7, 9–10, 12–14, 16–21 ; 0146 : 296–298.— AUM, P 58, U, Vallières de Saint-Réal à Samuel Gerrard, 20 nov. 1824 ; Vallières de Saint-Réal à A.-O. Tarieu de Lanaudière, 28 févr. 1820 ; Vallières de Saint-Réal à Marguerite Tarieu de Lanaudière, 31 oct., 9 nov. 1816, 8 août 1818, 4 janv. 1820 ; Vallières de Saint-Réal et John Cannon à George Ryland, 23 juill. 1825.— PRO, CO 42/281 : 446–477 (mfm aux ANQ-Q).— P.[-J.] Aubert de Gaspé, *Mémoires* (Ottawa, 1866), 258.— Barthe, *Souvenirs d'un demi-siècle*.— Julie Bruneau, « Correspondance de Julie Bruneau (1823–1862) », Fernand Ouellet, édit., ANQ *Rapport*, 1957–1959 : 61.— « Les Dénombrements de Québec » (Plessis), ANQ *Rapport*, 1948–1949.— *Doc. relatifs à l'hist. constitutionnelle, 1819–1828* (Doughty et Story), 214–215.— Antoine Gérin-Lajoie, « Éloge de l'honorable Joseph Rémi Vallières de St Réal, juge en chef du district de Montréal », *Album littéraire et musical de la Rev. canadienne* (Montréal), 1847 : 86–90.— L.-J. Papineau, « Correspondance » (Ouellet), ANQ *Rapport*, 1953–1955 : 213, 221, 228, 231, 233, 243, 251, 253.— Ramsay, *Dalhousie journals* (Whitelaw).— *La Gazette de Québec*, 30 oct. 1817, 5 mars, 24 août 1818, 15 mai, 2 déc. 1819, 9 mars, 3, 6 juill., 23 oct. 1820, 10 mai, 27 août, 20 déc. 1821, 17 oct. 1822, 16 janv., 9 oct., 13 nov. 1823, 13 mai 1824, 1<sup>er</sup> avril 1830.— *La Minerve*, 22 févr. 1847.— F.-J. Audet, *les Députés de Saint-Maurice (1808–1838) et de Champlain (1830–1838)* (Trois-Rivières, Québec, 1934) ; *les Juges en chef de la province de Québec, 1764–1924* (Québec, 1927).— F.-M. Bibaud, *le Panthéon canadien* (A. et V. Bibaud ; 1891).— Caron, « Inv. de la corr. de Mgr Panet », ANQ *Rapport*, 1933–1934 : 321 ; « Inv. de la corr. de Mgr Plessis », 1928–1929 : 148, 177, 184 ; 1932–1933 : 195 ; « Inv. des doc. relatifs aux événements de 1837 et 1838 », 1925–1926 : 398 ; « Papiers Duvernay », 1926–1927 : 227.— Desjardins, *Guide parl.*— Desrosiers, « Inv. de la corr. de Mgr Lartigue », ANQ *Rapport*, 1941–1942 : 431, 434.— *Laurentiana parus avant 1821*, Milada Vlach, compil. (Montréal, 1976).— H. J. Morgan, *Sketches of celebrated Canadians*.— *Officers of British forces in Canada* (Irving).— P.-G. Roy, *les Avocats de la région de Québec ; les Juges de la prov. de Québec*.— T.-P. Bédard, *Histoire de cinquante ans (1791–1841), annales parlementaires et politiques du Bas-Canada, depuis la Constitution jusqu'à l'Union* (Québec, 1869), 283.— Buchanan, *Bench and bar of L.C.*— *The centenary volume of the Literary and Historical Society of Québec, 1824–1924*, Henry Ievers, édit. (Québec, 1924).— Christie, *Hist. of L.C.* (1848–1855), 6 : 396–405.— J. C. Dent, *The last forty years : Canada since the union of 1841* (2 vol., Toronto, [1881]).— Lemieux, *l'Établissement de la première prov. eccl.*— Monet, *Last cannon shot*.— Ouellet, *Bas-Canada*.— Rumilly, *Papineau et son temps*.— Benjamin Sulte, *Mélanges historiques [...]*, Gérard Malchelosse, édit. (21 vol., Montréal, 1918–1934), 19 : 61–64, 84.— F.-J. Audet, « Un juge en prison », *BRH*, 8 (1902) : 113–116 ; « Vallières de Saint-Réal », *Cahiers des Dix*, 1 (1936) : 202–212.— L.-O. David, « Galerie nationale : Joseph-Rémi Vallières », *l'Opinion publique*, 18 août 1870 : 1–2.— L.-P. Desrosiers, « Montréal soulève la province », *Cahiers des Dix*, 8 (1943) : 81.— Raymond Douville, « la Maison de Gannes », *Cahiers des Dix*, 21 (1956) : 133–134.— É.-Z. Massicotte, « les Mutations d'un coin de rue », *BRH*, 45 (1939) : 271–

274.— Victor Morin, « Clubs et Sociétés notoires d'autrefois », *Cahiers des Dix*, 14 (1949) : 204.—  
Fernand Ouellet, « Papineau et la Rivalité Québec–Montréal (1820–1840) », *RHAF*, 13 (1959–1960) :  
311–327.— P.-G. Roy, « Le nom Vallière de Saint-Réal était-il authentique ? », *BRH*, 29 (1923) : 161–  
168 ; « les Premières Années de Vallière de Saint-Réal » :129–133.— Albert Tessier, « Une campagne  
antitrustarde il y a un siècle », *Cahiers des Dix*, 2 (1937) : 199–206.

Bibliographie générale

© 1988–2025 Université Laval/University of Toronto